

MINISTÈRE DU PLAN  
CENTRE NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE ET DES ETUDES  
ECONOMIQUES  
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET  
FINANCIERE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix  
-----

☐ SECRET N° 85/677 du 8/05/85  
/12/CONS/D/DAF

portant promotion au titre de l'année  
1983, de Monsieur HFOULOU Raphaël,  
Ingénieur Statisticien  
des cadres de la catégorie A, hiérar-  
chie I des services techniques (statis-  
tique).

(/ I S A B :

LE PREMIER MINISTRE,

- D.F.P. (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21-6-58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 52/130.MP du 9-5-52 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du  
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- D.G.B. (/u le Décret n° 63/110 du 2-12-63 portant statut commun  
des cadres du personnel technique des services de la statistique ;  
(/u le Décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant l'avance-  
ment des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 74/473 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République  
Populaire du Congo ;  
(/u le Décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du  
Premier Ministre ;  
(/u le Décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 84/860 du 20-8-84 portant organisation  
des intérim des membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 80/630 du 27-12-80 portant affectation des  
avancements des Agents de l'Etat ;
- D.C.F. (/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;  
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 25-8-84 portant modification  
de certaines dispositions de la constitution du 3 Juillet 1979 ;  
(/u le Décret n° 85/676 /MP/CONS/DAF du 8/05/85  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année  
1983 de Monsieur HFOULOU Raphaël, Ingénieur Statisticien de 6e  
échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services  
techniques (statistique).

☐ SECRET

ARTICLE 1ER : Monsieur IFOULOU Raphaël, Ingénieur Statisticien de 6<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (statistique) en service à l'IFORD à Yaoundé (Cameroun) est promu au grade d'Ingénieur en Chef de 1<sup>er</sup> échelon indice 1520, pour compter du 28-07-83. ACC = néant - avancement 1983-

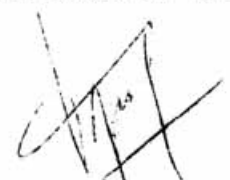
ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JOEPD et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 MAI 1985

Par le Premier Ministre,

  
Ange Edouard FOUMGUT.-

Le Ministre du Plan,

  
Pierre N O U S S I.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

  
Itihi Ossétoumba LIKOUNDO.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard KONDO MATSIOMA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1  
DFP.....2  
DGB.....2  
DCF.....2  
MP.....2  
Dossier DFP.....3  
Dossier CNSEE.....3  
Intéressé.....1  
SGG/BC.....2

